

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE



**REVUE SEMESTRIELLE
ISSN/1819-0650**

N°24 - Juin - 2019

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE

N°24– Juin 2019

ISSN/ 1819-0650

ADMINISTRATION

DIRECTEURS SCIENTIFIQUES : Pr. Alain SISSOKO

(Responsable pédagogique de l'UFR Criminologie),

Pr. Raymond KOUDOU Kessié (Responsable scientifique de l'UFR Criminologie).

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE :

Pr. Alain SISSOKO, Sociologue - UFR Criminologie ;

Pr. Raymond KOUDOU Kessié, Psychologue - UFR Criminologie ;

Pr. Mélédje DJEDJERO, Droit - UFR des Sciences Juridiques, Administratives et Politiques ;

Dr. Bourahima GBANÉ, Droit - UFR des Sciences Juridiques, Administratives et Politiques ;

Pr. Opadou KOUDOU, Psychologue - ENS d'Abidjan ;

Pr. Alphonse YAPI Diahou, Géographe - ENS d'Abidjan ;

Pr. Robert CARIO, Criminologue - Université de Pau et des pays de l'Adour-France ;

Pr. Maurice CUSSON, Criminologue - Université de Montréal.

DIRECTEUR DE PUBLICATION: Pr. Opadou KOUDOU, ENS d'Abidjan.

SECRETARIAT DE REDACTION :

Dr. Lucie Koko N'GORAN, Maître de conférences, UFR Criminologie-UFHB Abidjan-Cocody; [ngorankokoluci@yahoo.fr.](mailto:ngorankokoluci@yahoo.fr)

ADRESSE : Revue africaine de Criminologie UFR Criminologie

Tél : 05 09 92 60 / 05 00 80 46 / 07 08 55 61

BP V 34 UNIVERSITÉ F. H. B. de Cocody

Revue Africaine de Criminologie N° 24-2019

ÉDITEUR : *Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI)*. Université F. H. B.
de cocody,
BP V 34.

educiabj@yahoo.fr www.educiabj@yahoo.fr
© ; Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI)

Dépôt légal : Édition N° 3557, Septembre 1994.

ABONNEMENT ET VENTE

Abonnement à la revue : parution semestrielle.

Les abonnements partent de Janvier à Décembre (1) an pour
deux (2) numéros

	ABONNEMENT	VENTE
Côte d'Ivoire	10 000 FCFA	5 000 FCFA / N°
Afrique occidentale	12 000 FCFA	6 000 FCFA / N°
Ailleurs en Afrique	14 000 FCFA	7 000 FCFA / N°
Europe et autre	17 000 FCFA	9 000 FCFA / N°

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Auteur 1, Auteur 2

Institution de rattachement

Adresse postale

Adresse électronique

2. Présentation

Le corps de texte est composé en Times New Roman 12, avec un interligne simple ne dépassant pas vingt (20) pages bibliographie y comprise. Un espace de six points est défini après chaque paragraphe, aucun avant. Le style correspondant à un style « normal ». Les paragraphes sont justifiés.

3. Format

La première page du texte propose : un titre ; éventuellement un sous-titre ; le nom du ou des auteurs, ainsi que la mention de leur appartenance institutionnelle, de leur adresse et d'une adresse électronique de contact pour chacun d'entre eux ; un résumé du texte en Times New Roman 11.

3.1 Marges et format

Les marges sont définies de la manière suivante :

- Gauche, Droite, Haut & bas : 2 cm
- Executive (18,415 x 26,67)

4. Figures et tableaux

Les figures, illustrations et tableaux doivent être incorporés au texte. Les figures et illustrations sont numérotées de 1 à n à l'intérieur de l'article, les tableaux également. Des légendes explicites les accompagnent, composées en Times corps 10 justifiées, sans alinéa, Figure x en romain gras suivi d'un point gras, texte en italique maigre.

5. Soumission des textes

Les textes doivent parvenir à la rédaction sous forme de fichier électronique (en format Word ou RTF) envoyé à ngorankokolucie@yahoo.fr. Un accusé de réception électronique suivra la réception du document

6. Références citées dans le texte

- Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginales. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on se réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex : (Boileau, 1991 : 312-313).
- Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex : Boileau (1991).
- Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex : (Boileau, 1991a).
- Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre croissant d'année de publication et les séparer par un point-virgule. Ex : (Fagnan, 1991; Dupuis, 1995; Tardif, 1998).
- Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms.
- Si un ouvrage compte plus de deux auteurs, ne mentionner que le premier nom suivi de " *et al.* " en italique. Ex : (Bourbonnais *et al.*, 1997).
- Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

6.1. Liste des références (Bibliographie)

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée " Références " en Times New Roman 11.

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsque qu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser *et al.* dans la liste des références.

6.2. Normes à suivre pour la présentation des références (normes del'APA)

Les noms des auteurs sont saisis en petites capitales.

6.3. Livre

Sanders, D.H., Murph, A.F., & Eng, R.J. (1984). *Les statistiques, une approche nouvelle*. Montréal : McGraw-Hill Éditeurs.

Article

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19 (1), 227- 238.

Chapitre d'un livre.

Lasvergnas, I. (1987). La théorie et la compréhension du social. In B.

Gauthier (ed.), *Recherche sociale* (111-173). Sillery : Presses de l'Université du Québec. *Sources électroniques*

1) Périodique en ligne

Auteur, S. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, VV, NN. Consulté le jour, mois, année, URL. Ex. : Smith, C. A. & Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38, 1. Consulté le 23 février 2006,

<http://www.erudit.org/revue/crimino/2005/v38/n1/011486ar.pdf>.

2) Document en ligne

Auteur, A. (Année). *Titre du document*. Consulté le jour, mois, année, URL. Ex.: APA Online (2001). *Electronic References*. Consulté le 23 février 2006, <http://www.apastyle.org/elecgeneral.html>.

NB : Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE

ISSN 1819-0650

REVUE SEMESTRIELLE

N° 24 - Juin - 2019

SOMMAIRE

Personnalités et obstacles au traitement des jeunes toxicomanes Par AMANI Yao Patrick – Charles.....	8
Dégueerpissement des quartiers précaires et lutte contre la criminalité à Abidjan Par Abdoukarim Djahouri BAYE.....	27
La participation des femmes entrepreneures du secteur vivrier au budget familial du couple en milieu urbain : cas des commerçantes du marché Siporex de Yopougon Par CONOMBO Julie HABIB.....	52
Caractéristiques familiales et agressions sexuelles des filles scolarisées : cas de la ville de Yamoussoukro Par KACOU OI ATTIEEN blanche neige – KASSI.....	70
Vente des produits alimentaires périmes chez des vendeurs de rue d'Adjamé Par KOUASSI Kouamé Jean-Baptiste.....	86
Réussir son parcours académique et débouchés en Criminologie Par BAMBA Ladji.....	102
Les déterminants socio-économiques des conflits liés à l'adultère dans la région de la « ME » Par OSSEY Acho Brice.....	113
Enjeux et défis de la lutte contre la fraude dans la gouvernance du secteur des TICSS : cas du mobile banking Par Bassémory KONE.....	130
Conditions de travail et délinquance des chauffeurs dans les transports Par KOUAME Kouadio Kra Félix.....	149
Phénomène des adolescents délinquants dits « microbes » en côte d'ivoire : responsabilités de la famille Par Casimir Zady & Martin Sadia & Joceline N. Agbadou-Boli.....	164
Adhésion des jeunes aux bandes délinquantes de « microbes » selon la perspective des contrevenants Par COULIBALY Donathe.....	179
Les conflits liés à l'héritage chez les Gouro de Oumé (ouest – Côte d'Ivoire) Par YAO Kouakou Samson.....	200
Etude des fraudes à l'assurance automobile à Abidjan de 2000 à 2016 Par TRAORE Yaya.....	212
Croyances et communication symbolique pour la préservation de l'environnement chez le peuple Wè de Côte d'Ivoire à travers le masque Glac Par Célestin GNONZION.....	238
La victimisation des personnes vivant avec le VIH/sida Par TRAORE Massandjé.....	254
Méthodes de prévention de la délinquance des orphelins de guerre dans le district d'Abidjan Par BOLOU Yabié Geneviève & KOUAKOU Kônan Isidore & DEDOU Zozo Alain	274
Coopération économique entre la côte d'ivoire et la chine : pratiques des autorités ivoiriennes et dépossession des travailleurs locaux, en activité dans les entreprises chinoises à Abidjan Par ZAN BI - Claude Evariste	298

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE

ISSN 1819-0650

REVUE SEMESTRIELLE

N° 24- June- 2019

SUMMARY

Personalities and barriers to the treatment of young drug abuse By AMANI Yao Patrick – Charles.....	8
Shantytowns clearance and fight against crime in Abidjan By Abdoukarim Djahouri BAYE.....	27
The participation of women entrepreneurs of the sector living in the family budget of the couple in urban environment: Siporex of Yopougon market merchants By CONOMBO Julie HABIB.....	52
Family characteristics and sexual aggressions of school girls: case of the city of Yamoussoukro By KACOU OI ATTIEEN blanche neige – KASSI.....	70
Sale of stale food products at street vendors of Adjamé By KOUASSI Kouamé Jean-Baptiste.....	86
Succeeding academic course and Criminology discharges By BAMBA Ladji.....	102
The socio-economic determinants of adultery-related conflict in the « ME » region By OSSEY Acho Brice.....	113
Challenges and challenges of the fight against fraud in the governance of the ict sector: case of the mobile banking By Bassémory KONE.....	130
Condition of work and delinquency of drivers in transport By KOUAME Kouadio Kra Félix.....	149
Phenomenon of delinquent teenager called "microbes" in côte d'ivoire: responsibilities of the family By Casimir Zady & Martin Sadia & Joceline N. Agbadou-Boli.....	164
Young people join delinquent gangs of "microbes" from the perspective of offenders By COULIBALY Donatehe.....	179
Conflicts related to the inheritance among Gouro from Oumé (west - Côte d'Ivoire) By YAO Kouakou Samson.....	200
Study of car insurance fraud in Abidjan from 2000 to 2016 By TRAORE Yaya.....	212
Beliefs and symbolic communication for the the preservation of the environment among the Wê people of Côte d'Ivoire through the Glæe mask By Célestin GNONZION.....	238
Victimization of people living with HIV / AIDS By TRAORE Massandjé.....	254
Methods for the prevention of delinquency of war orphans in the district of Abidjan By BOLOU Yabié Geneviève & KOUAKOU Konan Isidore & DEDOU Zozo Alain	274
Economic cooperation between Ivory Cost and china : Attitude of ivorian authorities and dispossession of local workers By ZAN BI - Claude Evariste	298

**COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LA CÔTE D'IVOIRE ET LA
CHINE : PRATIQUES DES AUTORITESIVOIRIENNES ET
DEPOSSESSION DES TRAVAILLEURS LOCAUX, EN ACTIVITE DANS
LES ENTREPRISES CHINOISES A ABIDJAN**

**ECONOMIC COOPERATION BETWEEN IVORY COST AND CHINA :
ATTITUDE OF IVORIAN AUTHORITIES AND DISPOSSESSION OF
LOCAL WORKERS**

ZAN BI - CLAUDE EVARISTE

Docteur en Criminologie : option Sociologie Criminelle, UFR Criminologie
UNIVERSITE FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY - ABIDJAN - CÔTE D'IVOIRE
07-52-46-81 / 06-41-08-48 / zaniclaude@yahoo.fr

RESUME : Une lecture de l'influence des investisseurs chinois en Côte d'Ivoire amène à s'interroger sur le respect des droits sociaux des travailleurs locaux, exerçant dans leurs entreprises. Cette problématique est moins connue et suscite de l'intérêt. La présente étude analyse la précarité des conditions de vie et de travail du personnel, en activité dans les entreprises chinoises à Abidjan, en lien avec les agissements inappropriés des autorités ivoiriennes. La ville d'Abidjan (Côte d'Ivoire) circonscrit le terrain d'étude. La technique d'échantillonnage non probabiliste (par choix raisonné) a contribué à mobiliser les avis des répondants (N=34), répartis dans 4 catégories distinctes : Institutions administratives et sociales en charge du suivi de la réglementation du travail (N=2), Institution en charge des accords de partenariat économique entre la Côte d'Ivoire et la Chine (N=1), Employeurs (N=6) et Travailleurs (N=25). L'étude documentaire, l'enquête-interrogation et l'observation ont permis de recueillir les données qui ont subi l'épreuve des analyses qualitative et quantitative. Les résultats de l'étude particularisent les difficultés de ces travailleurs par des conditions de travail dégradantes et la déliquescence de leurs familles. Ces souffrances sont le marqueur d'une incivilité de quelques exacteurs aux normes sociales. Il ressort de l'étude que ces difficultés sont fortement corrélées à une conjugaison de facteurs induisant la responsabilité des autorités ivoiriennes (laxisme des autorités de tutelle, absence de mécanisme de contrôle, recherche de profits personnels). Ces résultats valident l'hypothèse de l'étude et la théorie de l'anomie. Pour rompre avec cette hostilité des employeurs chinois envers la réglementation du travail, l'étude propose un cadre formel de suivi de cette coopération, avec en appendice une dynamique d'autonomisation des travailleurs (formation, protection sociale...).

MOTS CLES : Coopération économique, pratiques des autorités ivoiriennes, dépossession des travailleurs locaux, précarité, Côte d'Ivoire, Chine.

ABSTRACT : A deep analysis of chinese investors' influence in Ivory Cost requires to question the local workers social rights in their companies. Much have not been said about this issue, howerer, it raises much interest. This study analyses the precarious working conditions of their personnel in relation with unsuitable attitudes of some Ivorian authorities. Abidjan city is the field of study. The sampling technique has facilitated the mobilisation of interviewees (N=34) divided into four different categories : Administrative and social institutions in charge of monitoring labor regulations (N=2), Economic partership agreement institution between Ivory Coast and China (N=1), Employers (N=6) and workers (N=25). A review of the literature, the investigative and questioning methods and observations have made it possible to collect the data which went through qualitative and quantitative analysis. Study findings are mainly concerned with the difficulties of these workers through degrading working conditions and the dire of their families. These sufferings are the marker of a glaring incivility resulting in the breaking of social norms. It appears strongly with a combination of factors involving Ivorian authorities responsibility (carelessness of regulatory authorities, absence of mechanisms control, search for persona profit). These results validate the hypothesis of the study and theory of anomie. To break with this hostility of chinese employers with work regulations, the study comes up with a formal frame work for monitoring this cooperation with in the appendice, a dynamic of workers empowerment (training, social protection..).

KEYWORDS : Economic cooperation, Ivorian authorities behaviour, local workers, china, social insecurity, dispossession of local workers, Ivory Cost, China.

I. INTRODUCTION

La détermination des autorités ivoiriennes de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 nécessite une grande contribution du secteur privé. Pour ce faire, « *les campagnes de séduction* » se multiplient pour susciter les partenariats économiques à travers le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI).

Cette situation a interpellé, à bien des égards, les investisseurs chinois à s'intéresser aux opportunités offertes par la Côte d'Ivoire. Lors de sa visite en Chine du 17 au 20 juillet 2012 à l'occasion de la cinquième conférence ministérielle du Forum de coopération Chine-Afrique, le Président Alassane Ouattara avait appelé les opérateurs économiques chinois à venir investir en Côte d'Ivoire. Cet appel semble avoir été entendu. A juste titre, d'importantes délégations d'hommes d'affaires chinois se sont relayées, à partir la mi-août de la même année.

A l'heure actuelle, les entrepreneurs de cette mission interviennent dans une diversité de secteurs d'activités, allant de l'agriculture et procédés alimentaires aux infrastructures et à la logistique, en passant par la finance, l'automobile, l'électronique, le bio-médicament, etc. La Chine reste le troisième fournisseur de la Côte d'Ivoire après le Nigéria et la France (Bouanzi, 2012 ; Yao, 2018). Les échanges globaux entre la Chine et la Côte d'Ivoire sont passés de 309 milliards de FCFA en 2010 à 556 milliards de FCFA en 2014 (Makré, 2015) et à 1900 milliards de FCFA pour la période 2019-2021 (Chahed, 2018). Ces financements ont permis et permettent le lancement et la réalisation de nombreux projets en matière d'infrastructures, de transport, d'énergie, d'alimentation en eau potable et de télécommunication, grâce à une trentaine d'entreprises chinoises présentes en Côte d'Ivoire. Les produits exportés vers la Chine sont, entre autres, le pétrole brut (premier produit exporté vers la Chine), le cacao, le coton ainsi que le bois. Notons que la présence chinoise en Côte d'Ivoire rime également avec la réalisation d'un certain nombre de projets, notamment le Palais de la culture de Treichville et son théâtre à ciel ouvert, l'Hôtel des parlementaires de Yamoussoukro, des projets infrastructurels notamment sur le plan des aménagements hydrauliques.

Toute porte à croire que cette coopération économique induit pleinement les germes de la prospérité de la Côte d'Ivoire. A y voir de près, de nombreuses frustrations sont enregistrées dans le camp des travailleurs locaux, exerçant dans ces entreprises chinoises. Les échauffourées qui ont eu lieu le 2 avril 2017 entre des ouvriers ivoiriens et leurs employeurs chinois dans la région d'Odienné (nord-ouest du pays) remettent au goût du jour, l'épineuse question de la protection sociale des travailleurs. Dans la même perspective, un quotidien, fustigeant le bradage des ressources du continent noir aux pays émergents d'Asie, notamment la Chine, souligne ceci : « *L'argent coule à flots, les hommes d'affaires chinois prospèrent, en versant les pots-de-vin nécessaires et en exploitant les travailleurs aussi férocement que possible.* » (Liberté du Togo, 2008).

L'objectif de cet article est de connaître la précarité des travailleurs locaux exerçant dans les entreprises chinoises à Abidjan, en lien avec les pratiques des pouvoirs publics ivoiriens.

Abordant la littérature sur la question de la coopération sino-africaine, et par

le prisme ivoirien, des contributions se précisent à travers trois structurations majeures.

La première structuration traduit en substance l'histoire ou du moins les raisons de cette coopération. En d'autres termes, elle met en avant le contexte d'émergence des relations économiques entre la Chine et l'Afrique. La conférence de Bandoeng (Indonésie) tenue du 18 au 24 avril 1955, pendant laquelle la République Populaire de Chine a manifesté un grand intérêt pour l'Afrique (Alternatives Sud, 2007 ; Diop, 2007 ; Chaponnière, 2008a), ainsi que la réduction des inégalités sociales en faisant également face à la forte pression démographique et à la concurrence étrangère (qui se presse aux portes de la Chine depuis les accords avec l'Organisation Mondiale du Commerce), et en créant des champions nationaux susceptibles de devenir des multinationales (Molinier et Scherer, 2005) en sont quelques tentacules.

Dans cette même dynamique, bien d'autres contributeurs soutiennent que les principes et les objectifs majeurs de la politique de la Chine en Afrique, et plus précisément en Côte d'Ivoire, se résument à la promotion d'une amitié sincère en se traitant d'égal à égal et aux soutiens des pays africains dans leurs efforts tendant à s'unir pour accroître leur puissance (Gaye, 2006 ; Lu, 2007 ; Yaw et Jauch, 2009 ; Dohinnon, 2010).

La deuxième structuration décrit le modèle opératoire de la Chine en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire. La Chine a développé une stratégie ivoirienne basée sur un concept de « gagnant-gagnant » en termes d'échanges économiques et de coopération militaire. Ce modèle se résume à l'aide publique, les investissements directs et les échanges commerciaux dans le but de capturer l'effet net des différentes interventions ainsi que les perspectives que cela offre à l'économie ivoirienne (Caubin, 2010). Ce modèle semble tirer sa légitimité de la solidarité « sud-sud », de la tradition afro-asiatique, de la situation partagée de nations historiquement dominées par l'Occident, qui entretiennent des rapports « amicaux », sur un même pied d'égalité. L'efficacité d'une présence tous azimuts, le bas coût de ses services et produits, l'absence totale de conditionnalité dessinent un véritable « modèle chinois » sur la Côte d'Ivoire, qui échange matières premières contre biens de consommation. Des études nous montrent que, dans ces rapports, la dimension économique a pris le dessus sur la dimension idéologique (Delcourt, 2008 ; Guérin, 2008 ; Tan-Mullins, Mohan et Power, 2010).

La quête de nouvelles ressources et de biens primaires, ainsi que la recherche de nouveaux débouchés, indispensables à l'alimentation de « la boulimique croissance chinoise » (Delcourt, 2008), paraissent rendre caduque le discours de solidarité « sud-sud », même si les officiels chinois n'hésitent pas au besoin à le réactiver, suivant une ligne rhétorique témoignant d'une remarquable constance (Chaponnière, 2008a ; Large, 2008 ; Hellendorff, 2010).

Quant à la troisième structuration, elle favorise la connaissance des avantages et inconvénients d'une telle coopération pour les Africains, voire les Ivoiriens.

En ce qui concerne les avantages, la Chine est perçue comme une opportunité pour l'Afrique. Du point de vue du développement strictement économique, la présence de la Chine en Afrique est avantageuse pour cette dernière sous certains aspects. La demande chinoise dope les prix des matières premières, ce qui améliore les termes de l'échange et les recettes d'exportation des pays africains, et les nouvelles relations sino-africaines contribuent à réintroduire

l'Afrique dans les flux internationaux du commerce formel, dont elle s'est trouvée à l'écart plusieurs décennies durant (Lu, 2008).

Toutefois, cette présence chinoise en terre africaine a également des inconvénients. Cette présence est perçue comme « *essentiellement prédatrice* » (Niquet, 2006). La Chine laisse à l'Afrique une économie de rente fondée sur l'exploitation massive des ressources naturelles, sans réel transfert de richesse ou de savoir-faire vers les populations locales (Braud, 2005 ; Persaud, 2007). En dehors des échanges légaux, les intérêts chinois seraient impliqués dans de nombreux trafics issus des domaines du bois, de la pêche, de l'ivoire ou des diamants (Niquet, 2006 ; Gaba, 2008 ; Delcourt, 2011). D'autres études ont également démontré que la Chine est le principal fournisseur de produits piratés dans l'appareillage électrique, le textile ou, plus dangereux, les médicaments (Michel et Beuret, 2008 ; Richer, 2008 ; Jolly, 2009). De plus, l'importation massive de produits chinois provoque le déclin des secteurs industriel ou informel locaux (Hugon, 2008 ; Séka et Kouakou, 2008 ; Gweth, 2010 ; Tsafack, 2014 ; Ngono, 2017).

Bien que ces contributions aident à comprendre la spécificité de la coopération économique entre l'Afrique, et plus particulièrement, entre la Côte d'Ivoire et la Chine, notons qu'elles n'abordent pas suffisamment les difficultés que vivent les travailleurs locaux en activité dans les entreprises chinoises basées en Côte d'Ivoire. Cette étude se propose de les aborder distinctement, en les considérant comme symptomatiques de pratiques exercées par les décideurs ivoiriens.

Une telle initiative est fortement inspirée de situations précaires qui alimentent les relations entre employeurs chinois et main-d'œuvre locale et qui prennent d'importantes proportions, nourries à la sève de l'indifférence des autorités ivoiriennes. Le non-respect de la réglementation en vigueur (Constitution, Code du travail, Code de prévoyance sociale...), par les opérateurs économiques chinois, met à mal l'épanouissement de cette main-d'œuvre. S'en suivent constamment des plaintes de cette dernière, étouffées dans des formes abusives de licenciement, ou bien souvent dans le sang.

Devant ce malaise social, la question suivante structure l'intérêt criminologique de la recherche : les pratiques inadaptées des autorités ivoiriennes expliquent-elles la précarité des travailleurs locaux en activité dans les entreprises chinoises à Abidjan?

L'objectif de l'étude est d'analyser la précarité des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre locale exerçant dans les entreprises chinoises à Abidjan, en lien avec les agissements des autorités ivoiriennes.

L'hypothèse générale est formulée de la manière suivante : les pratiques inadaptées des autorités ivoiriennes expliquent la dépossession des travailleurs locaux, en activité dans les entreprises chinoises à Abidjan.

Le cadre opératoire choisi articule l'hypothèse autour de deux variables : Pratiques inadaptées des autorités ivoiriennes (variable indépendante) et dépossession des travailleurs locaux, en activité dans les entreprises chinoises à Abidjan (variable dépendante). La variable indépendante est constitutive de l'ensemble des agissements inadéquats qui sont pratiqués par les décideurs ivoiriens. Ces agissements sont les suivants : Laxisme des autorités de tutelle, Absence de mécanisme de contrôle, Recherche de profits personnels. La variable dépendante traduit la précarité psychosociale (conditions de travail et conditions socio-familiales déplorable) dans laquelle sont plongés les tra-

vailleurs locaux exerçant dans ces entreprises chinoises.

La systématisation retenue pour conduire l'étude est la théorie de l'anomie de Merton (Merton, 1938). Elle structure l'objet d'étude comme la résultante d'un Etat social caractérisé par l'absence de norme ou tout au moins par leur affaiblissement prononcé (Gassin, Cimamonti et Bonfils, 2011).

II. METHODOLOGIE

1. Terrain d'étude

La ville d'Abidjan demeure le terrain d'étude. Le choix porté sur Abidjan pour abriter la recherche s'explique par son statut de capitale économique, qui lui permet de disposer d'entreprises étrangères (chinoises) (CEPICI, 2005 ; 2007). De plus, cette ville concentre l'essentiel des institutions administratives et sociales en charge du suivi de la réglementation du travail et de la conclusion des accords de partenariat économique entre la Côte d'Ivoire et la Chine (Avice, 1951 ; Borremans, 1986 ; Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, 1996). Ces atouts participent pleinement à la connaissance du phénomène à l'étude.

2. Population d'enquête

La population d'enquête comprend les catégories suivantes :

- « *Institutions administratives et sociales en charge du suivi de la réglementation du travail* » : il s'agit du personnel de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), de l'Inspection du travail et des lois sociales. Ces acteurs ont en charge l'organisation de la protection que la Côte d'Ivoire accorde à ses travailleurs du privé (Zan Bi, 2017).

- « *Institution en charge des accords de partenariat économique entre la Côte d'Ivoire et la Chine* » : cette catégorie se compose de représentants de l'Etat ayant en charge la conclusion des accords passés entre la Côte d'Ivoire et la Chine. Les avis de ces acteurs ont contribué à bien préciser la responsabilité de l'Etat dans la dépossession des travailleurs concernés par l'étude.

- « *Employeurs* » : c'est l'ensemble des décideurs des entreprises chinoises basées à Abidjan. Il est fait allusion aux chefs d'entreprises, ou de leurs représentants, qui organisent le travail dans les entreprises à l'étude. Les avis de ces acteurs ont contribué à cerner la politique des ressources humaines de ces entreprises privées.

« *Travailleurs* » : c'est l'ensemble du personnel local des entreprises concernées par la recherche. Nous y avons ajouté les syndicats de travailleurs. Le choix de cette catégorie s'explique par le fait que c'est elle qui vit au quotidien les réalités investies par la recherche. Les investigations menées auprès de cette catégorie ont permis de comprendre l'ensemble des difficultés vécues par ces travailleurs et le mécanisme de précarisation existant.

3. Echantillon

Il a été utilisé la technique de l'échantillon par choix raisonné, pour construire notre échantillon d'enquête. Le choix de cette modalité d'actions se justifie

par le fait que nous avons été plus conduit à intégrer dans notre échantillon des sujets que nous avons jugés représentatifs, voire exemplaires, en raison de leur savoir et expérience, susceptibles de fournir des données valides et complètes (N'Da, 2015). Deux enquêtés ont été retenus dans la catégorie « *Institutions administratives et sociales en charge du suivi de la réglementation du travail* ». Il s'agit d'un cadre de la CNPS et d'un cadre de l'Inspection du travail et des lois sociales. Pour ce qui est de la catégorie « *Institution en charge des accords de partenariat économique entre la Côte d'Ivoire et la Chine* », 1 responsable du CEPICI a été interrogé. Pour ce qui est des catégories « *Employeurs* » et « *Travailleurs* », une répartition a été faite comme suit :

TABLEAU N°I : Distribution des catégories « Employeurs » et « Travailleurs »

ENTREPRISES ENQUÊTÉES	EFFECTIF DES EMPLOYEURS OU REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS ENQUÊTÉS	EFFECTIF DES TRAVAILLEURS ENQUÊTÉS
CHINA HARBOUR ENGINEERING COMPANY	1	5
CHINA STATE CONSTRUCTION ENGINEERING CORPORATION	1	4
CEMTECH GLOBAL ENGINEERING GROUP	1	4
CHINA ROAD AND BRIDGE COMPANY	1	5
GUANZHOU DREDGING COMPANY	1	4
BEIJING CONSTRUCTION ENGINEERING GROUP	1	3
EFFECTIF TOTAL	6	25

Source : Terrain

Six (6) employeurs ou représentants d'employeurs, 25 travailleurs (issus de 6 entreprises) ont été interrogés. Les données de l'échantillonnage se matérialisent à travers la présentation suivante :

TABLEAU N°II : Données de l'échantillonnage

CATEGORIES DES ENQUÊTÉS	EFFECTIF DE L'ECHANTILLON
INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES EN CHARGE DU SUIVI DE LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL	2
INSTITUTION EN CHARGE DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE LA CÔTE D'IVOIRE ET LA CHINE	1
EMPLOYEURS	6
TRAVAILLEURS	25
EFFECTIF GLOBAL	34

Source : Terrain

Au total, l'échantillon d'enquête était composé de 34 individus, répartis dans 4 catégories distinctes et dont les contributions ont participé à la connaissance de l'objet à l'étude.

4. Méthodes de recherche

La méthode fonctionnaliste et la méthode dialectique ont été retenues pour conduire l'étude.

La méthode fonctionnaliste a permis de connaître le fonctionnement des entités et les attributions des sujets concernés par l'étude (Merton, 1957). Cette méthode a également permis de cerner le rôle des représentants de l'Etat, dans le sens du maintien des travailleurs, dans une situation de précarisation. Quant à la méthode dialectique, elle a permis la centration de l'analyse sur les rapports entre les sujets. Elle a favorisé la recherche d'incohérences ou d'oppositions des données, pour en déceler l'essence de la réalité (Gingras, 1993).

5. Instruments de recueil des données

Les instruments suivants ont permis de recueillir les données de l'étude :

- L'étude documentaire : elle a consisté à chercher, identifier, trouver et exploiter des documents relatifs à l'objet d'étude (Baschwitz, Ketele et Godelet, 2010). Plus spécifiquement, elle a concerné la prise en compte de documents sonores, de textes empiriques et théoriques se référant à l'étude (Boisvert, 1993 ; Pochet, Chevillotte et Noël, 2005).
- L'enquête – interrogation : des questionnaires et entretiens ont articulé cette technique. La catégorie « *Travailleurs* » (N=25) a subi une administration de questionnaires, à l'effet de disposer de matériaux statistiques (distribution des avis des enquêtés sur des items

précis : spécificité de la gestion du personnel local, point de vue des enquêtés sur cette gestion, points forts et points d'efforts de cette gestion, difficultés rencontrées, facteurs explicatifs, conséquences et propositions de solutions).

A l'aide d'entretiens semi-directifs, la connaissance de représentations, de jugements et de rationalisations se référant à l'étude a été effective. Tout l'échantillon de l'étude (N=34) a participé à cette modalité d'enquête. Son usage a permis l'affinement de quelques données issues des questionnaires. De plus, le cadre réglementaire (institutions administratives et sociales en charge du suivi de la réglementation du travail), le contenu des accords de partenariat économique entre la Côte d'Ivoire et la Chine (institution en charge de ces accords), la description de la politique des ressources humaines (employeurs) ont également été investis par l'entretien.

- L'observation : elle a aidé à enregistrer des données à partir de situations ou comportements des acteurs (propos injurieux à l'endroit des travailleurs, maigre salaire, absence de formation...). Elle a aidé à approfondir les données obtenues par les précédentes techniques, à l'effet d'en comprendre les articulations susceptibles d'éclairer l'objet d'étude, et avec la précaution de ne pas les subvertir dans leur déroulement (De Ketele et Roegiers, 1991 ; Combessie, 1996).

6. Modes d'analyse des données

Les données de l'étude ont été analysées qualitativement et quantitativement. Par le biais de l'analyse qualitative, l'étude a priorisé les avis des enquêtés. Elle a accordé l'importance aux interprétations que les enquêtés ont données aux événements qu'ils vivent (Deschamps, 1993). Cette variante de l'analyse des données a permis la description de l'univers perceptuel de la main-d'œuvre locale, en activité dans les entreprises chinoises, vivant l'expérience de la dépossession (Zan Bi, 2018). L'analyse quantitative des données a permis de présenter la distribution des avis des sujets enquêtés sur les items. Cette variante descriptive de l'analyse quantitative a été soutenue par la variante inférentielle (explicative). En la matière, le test d'hypothèse non paramétrique, le Khi deux de Pearson, a été utilisé pour la mise à l'épreuve de l'hypothèse de l'étude.

III. RESULTATS

Les résultats s'articulent autour des unités sémantiques suivantes : Quelques données sur la coopération économique entre la Côte d'Ivoire et la Chine ; Conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre locale : étude des difficultés ; Conséquences des difficultés et propositions de solutions ; Discussion et conclusion.

1. Quelques données sur la coopération économique entre la Côte d'Ivoire et la Chine

1.1. Contexte d'émergence de la coopération : historique et évolution

En croisant certains prismes analytiques, il est incontestable que la « *crise* » a accéléré le « *bond* » économique et commercial chinois en Côte d'Ivoire. Dans cet État ayant connu plusieurs crises successives (1995, 1999, 2002 et 2010-2011), quel est le rôle de cette puissance émergente, sa position lors du conflit postélectoral de 2010-2011, quels sont les discours de Pékin comme de ses représentants locaux, et que disent les cartographies des déplacements du personnel de l'ambassade ou des visites officielles ? Ces quelques interrogations trouvent ainsi leurs réponses à travers les quatre temps de la relation sino-ivoirienne (1983-1993 ; 1994-1999 ; 2000-2010 ; 2011-2019). Ces temps représentent l'exercice des fonctions respectives des quatre présidents ivoiriens depuis la reconnaissance entre la Côte d'Ivoire et la puissance chinoise, pragmatique et forgeant son expérience ivoirienne. En effet, depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960, la Côte d'Ivoire a tissé des relations extérieures. La diplomatie ivoirienne a débuté dans une relation privilégiée avec la France et la dimension personnelle, longtemps incarnée par Houphouët-Boigny, dans le partenariat franco-ivoirien a été manifeste. Ainsi, sur la période 1960-1990, phase de stabilité politique, de sécurité extérieure et de croissance économique, la Côte d'Ivoire a-t-elle pu s'affirmer comme une véritable puissance régionale avec une diplomatie bien réussie, caractérisée par une coopération fructueuse et étroite avec la France.

Concernant la Chine, les relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et ce « *géant asiatique* » ont commencé timidement le 1^{er} mars 1983. C'est sous le règne du deuxième président ivoirien, Henri Konan Bédié que la coopération va prendre de l'ampleur. Cette coopération va se renforcer davantage sous le règne de Gbagbo Laurent après la rébellion et les élections tragiques. En effet, lors de la crise ivoirienne, le camp présidentiel n'a pas apprécié la position de la France soutenue par ses partenaires occidentaux. Les autorités d'Abidjan, d'alors, considérant le parti pris de la France dans la gestion de cette crise et son soutien à la rébellion, semblaient se tourner vers les pays Asiatiques, dont la Chine. Avec Alassane Ouattara, la diplomatie ivoirienne a continué de s'ouvrir sur l'Asie notamment les pays d'Asie du sud-est. Ces pays, aux conditions géographiques, géologiques et climatiques parfois semblables à celles de la Côte d'Ivoire, ont réussi à poser les jalons de leur développement, de la coopération « *sud-sud* » par le partage des expériences et des connaissances, le transfert de technologie et l'ouverture de leurs marchés. La Côte d'Ivoire, qui essaie de se frayer un chemin vers le développement, semble vouloir s'inspirer de ces modèles. Aussi, s'efforce-t-elle, de plus en plus, à mettre un accent particulier sur la coopération avec la Chine aux plans bilatéral et multilatéral. Cette attitude est la résultante d'une coopération avec

l'Occident assortie de beaucoup de conditionnalités jugées inadaptées aux réalités de la Côte d'Ivoire. Sur le plan multilatéral, la Côte d'Ivoire a participé à toutes les rencontres organisées dans le cadre du Forum de coopération sino-africaine, dont les dernières réunions se sont tenues à Pékin en Chine, les 24 et 25 juin 2019. Au plan bilatéral, Le volume des investissements chinois à destination de la Côte d'Ivoire se chiffre à près de 100 milliards FCFA, répartis dans le domaine de l'industrie minière, la transformation des produits agricoles, la logistique et le service du commerce, etc. De plus, en vue de tirer un meilleur profit de la déclaration de Beijing et du plan d'actions 2019-2021, la Côte d'Ivoire compte travailler avec les autorités chinoises en vue d'insérer dans ce plan d'actions, des projets de développement réalisables et des mesures concrètes profitables aux populations. Il est à noter, somme toute, que cette coopération est régie par des textes.

1.2. Aperçu des accords réglementant la coopération

Différents accords et conventions ont été signés entre les deux Etats à partir de décembre 1984. On peut distinguer les accords commerciaux, les accords de coopération scientifique, les accords de coopération culturelle, les accords de coopération technique et les accords de coopération économique. Pour les besoins de l'étude, l'attention sera polarisée sur les accords de coopération économique. En effet, ces accords portent essentiellement sur le développement agricole, la transformation de produits agricoles, l'exportation de matières premières, l'importation de produits chinois, l'industrie pharmaceutique, automobile, textile, chimique..., la promotion et l'autonomisation de la femme, l'exploitation de minerais, l'aide financière, la coopération technique, l'extension du Port Autonome d'Abidjan, l'appui logistique, le service commercial, la construction d'infrastructures routières, etc. La stratégie chinoise en Côte d'Ivoire est donc particulièrement dynamique et joue ouvertement sur un principe de « *non-ingérence* » qui s'oppose aux choix des puissances occidentales. Avec ces accords de coopération, la Chine apparaît comme un véritable concurrent dans des domaines qui sont traditionnellement l'apanage des ex-puissances coloniales. La Côte d'Ivoire semble ainsi être un immense terrain d'exploitation pour un pouvoir chinois qui s'exerce à la globalisation selon ses propres termes. Abidjan conforte favorablement Pékin dans un irréfragable sentiment de puissance et d'efficacité. Leurs relations sont présentées comme un parfait exemple de coopération « *sud-sud* », fondée sur l'égalité, le respect de l'intérêt mutuel et la non-ingérence. La Chine peut flatter la Côte d'Ivoire, en acceptant par exemple de l'accompagner dans le perfectionnement de son système industriel et renforcer sa capacité d'auto-développement à travers la mise en application du programme de « *la Ceinture et la Route* », pour qu'il réalise son objectif de devenir un pays émergent en 2020.

2. Situation socioprofessionnelle de la main-d'œuvre locale : étude des difficultés

L'étude a suffisamment mis en relief les difficultés rencontrées par les travailleurs locaux exerçant dans 6 entreprises chinoises. Tous les 25 travailleurs interviewés ont à l'unanimité manifesté la précarité de leurs conditions de vie et de travail. Toute chose qui nécessite une rationalisation des difficultés, enrichie sur la base de leurs expériences respectives.

2.1. Manifestation des difficultés

La réalité vécue par les enquêtés de la catégorie « *Travailleurs* » traduit à bien des égards des situations de dépossession inhérentes à des conditions de vie et de travail déplorables. Des faits observables, à l'effet de matérialiser ces difficultés, ont été enregistrés et sont présentés comme suit :

TABLEAU N°III : Difficultés en lien avec les conditions de vie et de travail du personnel local exerçant dans les entreprises chinoises à Abidjan

MANIFESTATION DES DIFFICULTES	OCCURENCE DES DIFFICULTES	FREQUENCE D'OCCURENCE DES DIFFICULTES (%)
Traitement salarial dégradant	25	100.00
Harcèlement moral (humiliations, menaces, injures, abus de pouvoir...)	25	100.00
Discrimination raciale	25	100.00
Impossibilité ou difficulté à scolariser les enfants	25	100.00
Absence de politique incentive (non reconnaissance des efforts)	25	100.00
Difficulté à s'assurer du minimum vital (se loger, se vêtir, se nourrir, se soigner...)	25	100.00
Absence de suivi médical des travailleurs et de leurs familles respectives	25	100.00
Absence de système d'aide et de prévoyance	25	100.00
Sentiments de méfiance et de rejet	25	100.00
Non-respect des travailleurs	25	100.00
Absence de profil de carrière (pas de responsabilités importantes, pas de promotion...)	25	100.00
Violences physiques (coups et blessures...)	25	100.00
Absence de communication	25	100.00
Inefficacité du système d'intégration	25	100.00
Absence de formation	25	100.00
Pas d'autonomie sur le lieu de travail (prise d'initiative non autorisée)	25	100.00
Etat de santé dégradant	23	92.00
Charge de travail trop contraignante	23	92.00
Cadre physique défavorable (bruit, manque d'hygiène, manque d'éclairage...)	22	88.00
Interdiction d'activités syndicales	21	84.00
Absence ou défaillance d'équipement de protection individuelle	20	80.00
Travailleurs non déclarés à la CNPS	19	76.00
Absence de bulletins de paie (salaire reçu main en main à la caisse...)	18	72.00
Contrats de travail non rédigés	15	60.00

Source : Terrain

Les données mentionnées à travers le précédent tableau sont exemplificatrices des difficultés liées aux conditions socioprofessionnelles des travailleurs locaux (N=25), exerçant dans des entreprises chinoises (N=6) à Abidjan. Les enquêtés avaient la possibilité de faire plusieurs choix pour particulariser la

précarité de leurs conditions de vie et de travail. Pour ce faire, il leur avait été donné de choisir parmi plusieurs paramètres observables (N=36), ceux susceptibles de décrire leurs conditions. A l'analyse, 24 paramètres ont permis de structurer la distribution de leurs avis. Il en ressort une très forte occurrence des ces paramètres, allant de 60 à 100 %. Les plus significatifs (25 : 100 %) sont les suivants : Traitement salarial dégradant, Harcèlement moral (humiliations, menaces, injures, abus de pouvoir...), Discrimination raciale, Impossibilité ou difficulté à scolariser les enfants, Absence de politique incentive (non reconnaissance des efforts), Difficulté à s'assurer du minimum vital (se loger, se vêtir, se nourrir, se soigner...), Absence de suivi médical des travailleurs et de leurs familles respectives, Absence de système d'aide et de prévoyance, Sentiments de méfiance et de rejet, Non-respect des travailleurs, Absence de profil de carrière (pas de responsabilités importantes, pas de promotion...), Violences physiques (coups et blessures...), Absence de communication, Inefficacité du système d'intégration, Absence de formation, Pas d'autonomie sur le lieu de travail (prise d'initiative non autorisée). La charge de travail trop contraignante (23 : 92 %), l'état de santé dégradant (23 : 92 %), le cadre physique défavorable (22 : 88 %), l'interdiction d'activités syndicales (21 : 84 %), l'absence ou la défaillance d'équipement de protection individuelle (20 : 80 %), les travailleurs non déclarés à la CNPS (19 : 76 %), l'absence de bulletins de paie (72 : 18%) et les contrats de travail non rédigés (15 : 60 %) sont d'autres points caractéristiques des difficultés vécues par ces enquêtés.

Les dirigeants de ces entreprises chinoises se livrent à des pratiques en contradiction avec la législation en matière de travail. A y voir de près, nous pouvons constater un tropisme assez important vers des actions en rupture avec la protection des droits des travailleurs, concernés par l'étude. A CEM-TECH GLOBAL ENGINEERING GROUP, une entreprise investie dans la cimenterie à plusieurs milliards de FCFA et dont l'usine est située sur l'autoroute du nord, la gestion des travailleurs est mise en cause. Selon GF, un enquêté de la catégorie « *Travailleurs* », la main – d'œuvre locale ne dispose d'aucun contrat rédigé la liant à l'entreprise. Il poursuit en soulignant ceci : « *Les travailleurs n'ont pas de bulletins de paie et sont payés en main propre, à la caisse (...). L'employeur refuse aux travailleurs les droits qui leur sont reconnus par la loi* ». Si à CHINA HARBOUR ENGINEERING COMPANY (CHEC), entreprise ayant en charge la modernisation et l'extension du Port Autonome d'Abidjan à Azito, il n'est pas fait mention d'absence de bulletins de paie, il est récurrent de constater que les travailleurs ont chacun deux bulletins. YH, un enquêté de la catégorie « *Travailleurs* », précise en ces termes : « *Officiellement, mon entreprise déclare aux autorités chinoises que je perçois mensuellement la somme de 247 000 FCFA. Or en réalité, l'entreprise me verse 150 000 FCFA* ». Ce qui est indiqué ici, ce sont les manœuvres frauduleuses auxquelles s'adonnent ces dirigeants, pour faire croire à leurs mandants résidants en Chine un traitement salarial attrayant des travailleurs.

De plus, les enquêtes ont révélé dans les entreprises précédemment citées, des cas d'humiliations de tout genre. Injures ou méfiance sont constamment à l'ordre du jour dans les rapports entre les travailleurs locaux et les employeurs chinois. Cette situation est également évoquée par BT, un enquêté de la catégorie « *Travailleurs* », en activité à CHINA STATE CONSTRUCTION ENGINEERING CORPORATION. Cette entreprise est chargée de la construction du quatrième pont d'Abidjan, d'un montant de 142 milliards de FCFA, devant relier la commune de Yopougon à celle du Plateau. Selon BT, en effet, les dirigeants chinois n'ont aucune considération à l'égard des travailleurs locaux. « *Les noirs ne tiennent pas de responsabilités importantes dans les entreprises chinoises. C'est impossible pour l'heure de voir des noirs cadres dans leurs entreprises. Ils sont voués à de petites tâches, car dans l'esprit des chinois les noirs ne sont pas capables de compétences souhaitées* », poursuit-il. Ce sont des traitements hostiles et dégradants qui sont aux antipodes de la morale sociable et humanisante. Ces conduites surannées nous ramènent à des siècles en arrière, rappelant l'ère des grandes discriminations raciales. Cela ne surprend guère, lorsqu'il est fréquent de constater certains travailleurs locaux, victimes de bastonnades sur les lieux de travail. « *Ils utilisent des bars de fer pour taper les travailleurs* », comme le souligne TH, un enquêté de la catégorie « *Travailleurs* ». Ainsi, mentionne-t-il : « *Nous sommes comme du bétail à leurs yeux* ». En plus de l'environnement immatériel insatisfaisant, l'environnement physique de travail présente quelques défaillances. Vacarme assourdissant, odeurs nauséabondes et pestilentielles, poussière aveuglante et brûlante, chaleur ineffable, faible éclairage... sont autant de données qui particularisent certains sites de travail. Les travailleurs, exposés à ces dangers, ne disposent pas d'équipements de protection individuelle ; ou du moins s'ils en possèdent c'est qu'ils sont défaillants. Aucun dispositif de prise en charge médicale n'existe pour faire face aux nombreux cas d'accidents de travail et maladies professionnelles. L'état de santé de certains travailleurs est dégradant. Cette situation a été suffisamment documentée par les investigations menées dans les entreprises telles que GUANZHOU DREDGING COMPANY, sous-traitante de CHEC chargée du dragage et BEIJING CONSTRUCTION ENGINEERING GROUP, entreprise responsable du projet de construction du stade olympique d'EBIMPE, financé à hauteur de 67,5 milliards de FCFA. De plus, la barrière de la langue est un véritable obstacle à l'épanouissement des travailleurs. Cela pose d'énormes problèmes dans l'exécution de leurs tâches. Une consigne difficilement interprétée conduit bien souvent à la mauvaise qualité des travaux. Le personnel ne bénéficie pas de formations adéquates pour faire face aux exigences, souvent très dynamiques, de son poste. La charge de travail est également très contraignante. Comme le soutient JP, un enquêté de la catégorie « *Travailleurs* » : « *Les heures de travail sont interminables. Nous allons au-delà des horaires de travail prescrits par la loi* ». Bien que ces situations décrivent peu ou prou l'environnement professionnel des entreprises précitées,

elles caractérisent également celui de CHINA ROAD AND BRIDGE COMPANY. Cette entreprise est chargée du projet de construction du cinquième pont financé à 77,5 milliards de FCFA, qui reliera la commune de Cocody à celle du Plateau. Pour rappel, cette entreprise est à son second grand chantier en Côte d'Ivoire, après celui de l'autoroute (Tiébissou –Bouaké : 95 km) d'un montant de 162 milliards de FCFA. Malgré ces montants importants, elle n'a jamais pu instaurer un cadre psychosocial favorable à l'actionnement des postes des travailleurs. De ce qui précède, retenons pour notre part que le lieu de travail de ces entreprises chinoises se présente comme un « *mouroir* ». En 2017, dans une des 6 entreprises enquêtées et dont nous tairons volontairement le nom, il a été découvert des morceaux d'être humain enterrés çà et là, à maints endroits. L'exhumation de cette dépouille mortelle a été entamée par le chien d'un des dirigeants de cette entreprise, alarmant ainsi tout le personnel, les agents de sécurité (G4 SECURICOR) et les forces de l'ordre (Commissariat du 17^e Arrondissement de Yopougon). Selon des sources, il appert que toutes les investigations menées par ce commissariat sont restées lettre morte. Ce qui est mentionné ici, c'est la réalité mortifère que nous cache cette coopération économique aux oripeaux dédorés du respect des droits humains, de l'amicalité et de l'allocentrisme.

A partir des données, matérialisant les difficultés des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre locale exerçant dans les entreprises chinoises basées à Abidjan, des investigations ont été conduites pour tenter de rationaliser cette logique d'actions des dirigeants de ces entreprises. Des facteurs semblent être pertinents à la compréhension de telles attitudes.

2.2. Facteurs explicatifs et situation de dépossession de la main-d'œuvre

Le tableau ci-dessous fait une synthèse des données de l'étude :

TABLEAU N°IV : Connaissance des facteurs en lien avec les difficultés des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre locale

FACTEURS EXPLICATIFS	DIFFICULTES DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DE LA MAIN – D'ŒUVRE LOCALE	
	EFFECTIFS	POURCENTAGE
Complicité (active ou passive) des travailleurs et syndicats de travailleurs	02	08.00
Pratiques inadaptées des autorités ivoiriennes	23	92.00
TOTAL	25	100.00

Source : Terrain

Khi deux très significatif au seuil de 0.05 (17.64) pour 1 ddl (3.84).

Les données du précédent tableau sont construites à partir des situations de dépossession vécues par 25 travailleurs locaux en activité dans 6 entreprises chinoises basées à Abidjan. L'étude a révélé deux facteurs éclairant les conditions de précarité des travailleurs. Le premier facteur met en relief la complicité active ou passive des travailleurs et syndicats de travailleurs. L'ignorance des textes réglementant le travail, la délation de quelques travailleurs et l'inaction des structures syndicales sont la traduction de ce facteur. Le second concerne les pratiques inadaptées des autorités ivoiriennes. Ce facteur se caractérise par les données suivantes : Laxisme des autorités de tutelle, Absence de mécanisme de contrôle, Recherche de profits personnels.

Il est à remarquer que le premier facteur (02 : 08 %) représente un faible taux d'occurrence par rapport au second (23 : 92 %). Il en ressort un lien bien marqué entre les pratiques inadaptées des autorités ivoiriennes et les difficultés vécues par le personnel local des entreprises étudiées. Le résultat très significatif du test d'hypothèse non paramétrique (Khi deux de Pearson) en est une confirmation. Toute chose qui valide l'hypothèse de recherche selon laquelle : Les pratiques inadaptées des autorités ivoiriennes expliquent la dépossession des travailleurs locaux, en activité dans les entreprises chinoises à Abidjan.

3. Conséquences des difficultés et propositions de solutions

3.1. Conséquences

3.1.1. Méfiance à l'égard des institutions de l'Etat

Les conditions de vie et de travail exécrables, marquées bien des fois par des formes de harcèlement dépassant le seuil de l'humainement possible, amènent cette main-d'œuvre locale à trouver refuge auprès des entités administratives (CNPS, Inspection du travail et des lois sociales, ou autres administrations en charge du suivi de l'exécution des projets réalisés par ces entreprises). Pour rappel, les données de l'enquête ont révélé que 92 % des répondants de la catégorie « *Travailleurs* » ont justifié leur maltraitance par la complicité de ces institutions. Leur indifférence, leur passivité et leur partialité ne cessent de potentialiser la précarité sociale des travailleurs. A titre illustratif, GT, un enquêté de la catégorie « *Travailleurs* » mentionne ceci : « *Les représentants de l'Etat, qui agissent pour le compte du Port Autonome d'Abidjan, nous ont fait savoir que si les conditions de travail (...) ne nous satisfont pas, on peut aller voir ailleurs. Les chinois ne sont pas obligés de recruter des travailleurs locaux. Les japonais arrivent, eux ils sont pires* ». De telles allégations induisent une irresponsabilité criante des représentants de l'Etat, dans l'harmonisation des rapports entre la main-d'œuvre locale et ces employeurs chinois. Quant à la CNPS ou à l'Inspection du travail et des lois so-

ciales, il leur est reproché leur absence sur le terrain. « *Ils reçoivent des pots-de-vin et abandonnent leur travail qui est de contrôler, de conseiller...* », dans la dynamique de l'amélioration des conditions de travail, comme le souligne FT, un ouvrier. A grande échelle, cette situation renforce chez les travailleurs un sentiment de méfiance à l'égard des institutions de l'Etat. « *Nous ne croyons plus en la crédibilité de l'Etat* », martèle ainsi KJ, un travailleur local.

3.1.2. Sentiment de toute puissance des dirigeants chinois

Le silence coupable des institutions de l'Etat, devant les exactions commises par les employeurs chinois, suscite en eux un sentiment de toute puissance. Les accusations de concussion, de corruption ou de vénalité, traduites à leur compte, consolident leur mode de fonctionnement en toute impunité. Comme à leur habitude, ils ne cessent de mentionner à qui souhaite l'entendre, qu'ils sont « *intouchables* ».

3.1.3. Dépossession des travailleurs locaux

Les travailleurs sont les grands perdants dans cette coopération. La précarité de leurs conditions sociales entraîne une rupture dans le processus de leur épanouissement existentiel. L'état de santé dégradant et la fragilisation du tissu familial sont la résultante des agissements des exacteurs chinois. Les facteurs de risque organisationnels jouent un rôle très important dans les problèmes de santé au travail. La prise en compte des expériences vécues par les travailleurs traduit bien des situations à l'origine de leurs problèmes de santé. L'absence ou la défaillance d'équipement de protection individuelle (80 %), l'environnement physique dégradant (88 %), la charge de travail trop contraignante (92 %), les violences physiques (100 %), l'absence de système d'aide et de protection (100 %), l'absence de suivi médical des travailleurs et de leurs familles respectives (100 %) et la difficulté à s'assurer du minimum vital (100 %) potentialisent à bien des égards les problèmes de santé physique et moral des travailleurs. Ces souffrances sont le marqueur d'une incivilité criante aux normes sociales. De plus, la situation familiale des travailleurs n'est pas au beau fixe. Ils éprouvent d'énormes difficultés à offrir le minimum vital à leurs enfants. Tous les travailleurs enquêtés ont soutenu être dans l'impossibilité de scolariser leurs enfants. Ceux-ci, n'ayant aucun repère, s'adonnent au banditisme ou à la prostitution pour faire face aux dures réalités de la vie. Les travailleurs perdent ainsi l'autorité sur leurs enfants et leurs conjointes respectifs. S'en suit une désorganisation de la famille allant parfois aux fugues des enfants et aux divorces demandés par des épouses.

3.2. Propositions de solutions

3.2.1. Instaurer un cadre réglementaire formel de suivi de la coopération

L'étude a permis de connaître la responsabilité des autorités ivoiriennes impliquées dans cette coopération. A travers le CEPICI, la Côte d'Ivoire permet d'attirer les investisseurs étrangers, dont la Chine. Des efforts de communication et des missions à l'extérieur du pays sont réalisées par des ministères ivoiriens, pour susciter l'investissement étranger. Ces actions contribuent à la promotion de l'économie ivoirienne et à son ouverture sur le marché international, en foulant au pied les règles élémentaires de droits humains. C'est une forme de dumping social, dont la Côte d'Ivoire est le théâtre d'expression. Sous nos tropiques, il est difficile de lutter contre ce phénomène du fait des opportunités d'emplois très rarissimes et de l'abondance de la main-d'œuvre bon marché.

Toutefois, l'Etat pourrait instaurer un système de régulation formel, avec pour objectifs de garantir des conditions de travail décentes à la main-d'œuvre locale et de créer un environnement propice aux investisseurs étrangers. L'un n'exclut pas l'autre. La dotation en ressources fonctionnelles pour la mobilité des acteurs en charge de la protection des travailleurs (CNPS, Inspection du travail et des lois sociales...), une conscientisation de ces acteurs au respect et à l'application stricte de la loi, des allègements fiscaux en faveur des entreprises chinoises respectant la législation du travail... sont entre autres des mesures qui pourraient être au chapitre de cette réglementation. De plus, un prix d'excellence de la meilleure entreprise étrangère pourrait être organisé chaque année. L'importance du chiffre d'affaires, l'intérêt accordé aux populations et le degré élevé de respect des normes sociales en seraient quelques indicateurs de performance. A l'inverse, il sera prévu des mesures contraignantes contre les entreprises en rupture avec les principes d'humanisme constructifs. Plus qu'une affaire exclusive de dirigeants, ce cadre devrait regrouper les représentants de l'Etat, des travailleurs et employeurs chinois pour convenir et promouvoir, dans une dynamique d'écoute, de respect mutuel, de justice et d'équité, des valeurs d'humanisation des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre locale. Les questions de rémunération, de gestion des contrats de travail, de déclaration des travailleurs à la CNPS, de gestion des carrières, de santé et sécurité au travail, de formation, de dialogue social, de prise en charge médicale des familles des travailleurs... pourraient être des thématiques abordées. En définitive, ces quelques inquiétudes doivent guider les autorités ivoiriennes à la prudence et à prendre des précautions sans se leurrer dans la gestion des relations avec la Chine. Une recommandation serait de prendre des mesures par rapport aux conditions d'investissements et de réalisations des grands travaux exécutés par la Chine en termes d'utilisation de la main-d'œuvre qualifiée locale (Formation, mobilités horizontale et verticale, "*incentivité*"...).

3.2.2. Encourager les travailleurs et syndicats de travailleurs à des pratiques responsables

Si les difficultés que vivent les travailleurs concernés par l'étude sont une sorte de dévoiement des employeurs chinois à la législation du travail et aux principes de management, il est à noter qu'elles puisent également leurs sources dans l'immaturation de quelques travailleurs et syndicats de travailleurs. A toutes fins utiles, rappelons que l'ignorance des textes réglementant le travail, la délation de quelques travailleurs et l'inaction des structures syndicales ont tenté de rationaliser le phénomène à l'étude. C'est pourquoi, il sera proposé aux travailleurs de suivre des formations sur la législation du travail (Code du travail, Convention collective interprofessionnelle, Code de prévoyance sociale et autres textes *sui generis*). Aucun travailleur ne saurait bâtir des conditions de travail idoines sur l'autel de son ignorance en matière de droit social. De plus, les travailleurs ne sauraient prétendre à des conditions de travail harmonieuses, si les rapports qu'ils entretiennent entre eux sont basés sur la délation. Ils devront être sensibilisés à plus de solidarité, de respect et de confiance les uns envers les autres. La création de caisses d'entraide et l'organisation d'activités extraprofessionnelles (sorties récréatives, loisirs...) pourraient être des actions à envisager pour cimenter les liens entre eux. Aux autorités syndicales, il sera demandé plus de mobilisation à l'endroit des travailleurs pour corriger leur absence sur le terrain. Cela pourrait constituer un contrepoids, en première barrière, aux exactions des employeurs chinois.

IV. DISCUSSION ET CONCLUSION

La présence croissante de la Chine en Côte d'Ivoire offre à cette dernière l'opportunité de desserrer les liens de dépendance qui la lient encore étroitement aux anciennes puissances coloniales et aux institutions financières internationales. En plus de contribuer à l'élargissement de l'espace politique, les nouveaux liens qui se sont tissés entre la Chine et la Côte d'Ivoire permettent de réduire la pression financière qui pèse sur la Côte d'Ivoire, laquelle retrouve des marges de manœuvre budgétaire que les ajustements structurels lui avaient retirées. A l'évidence, cette coopération aux allures salvatrices ne se réalise pas sans heurts. L'étude menée permet de connaître les difficultés des travailleurs locaux, en activité dans les entreprises chinoises à Abidjan. Elle démontre que la précarité des conditions de vie et de travail de cette main-d'œuvre est la résultante des agissements des pouvoirs publics ivoiriens. Toute chose qui valide l'objectif et l'hypothèse de recherche. La théorie de l'anomie de Merton (Merton, 1938), qui structure l'objet d'étude comme la résultante d'un Etat social caractérisé par l'absence de norme ou tout au moins par leur affaiblissement prononcé (Gassin *et al.*, 2011), trouve son utilité dans la rationalisation des difficultés de ces travailleurs. L'intérêt criminologique de

la recherche s'articule autour de la construction d'un cadre réglementaire formel de suivi de cette coopération, favorisant le respect des normes de protection des travailleurs. A juste titre, les préconisations permettront de faire des entreprises chinoises et des familles des travailleurs, des espaces qui permettront d'agglomérer les espoirs de socialisation et d'épanouissement, chers à la stabilité et au rayonnement de toute communauté.

Au demeurant, notons la pertinence de quelques travaux (Gaye, 2006 ; Niquet-Cabestan, 2006 ; Lu, 2007 ; Yaw et Jauch, 2009 ; Dohinon, 2010) qui ont donné dans la transversalité spatiale et permis de comprendre la présence chinoise sous le prisme globalement africain. Les données produites par ces recherches situent la diversité des actions de la Chine dans plusieurs pays Africains. Ce qui traduit l'importance de l'étendue de ces recherches, contrairement à la présente étude qui s'est investie dans une approche casuelle, restrictive à la Côte d'Ivoire. Des efforts de recherche orientés vers l'Afrique sembleraient appropriés, à l'effet de produire une connaissance panoramique des conditions de travail ; avec en toile de fond une taxonomie bien documentée.

La plupart des études ont relevé plusieurs inquiétudes dans cette coopération entre les pays en développement comme la Côte d'Ivoire et la Chine. La première concerne la domination qui pourra résulter de cette coopération, la perte de valeur ajoutée et la perte possible de compétitivité (Eichengreen, 2005 ; Chaponnière, 2006). La deuxième a trait à la moins bonne qualité des biens importés de la Chine (Delcourt, 2008 ; Guérin, 2008 ; Michel et Beuret, 2008 ; Richer, 2008 ; Jolly, 2009). La troisième, essentiellement politique, implique la personnalisation des relations avec le pouvoir en place qui cherche à trouver des partenaires au détriment du partenaire naturel qu'est la France (Tan-Mullins *et al.*, 2010 ; Aurégan, 2016). Bien qu'elles paraissent importantes, elles ne soulignent pas l'explosion du dumping social, induisant la précarité des conditions de la main-d'œuvre locale (Zan Bi, 2018). La présente étude en a fait tout son fondement, précisant ainsi son engagement dans le changement de paradigme. A la réalité, les droits sociaux des travailleurs ivoiriens, employés par les entreprises chinoises, sont régulièrement bafoués (sous-payés, non reconnaissance des syndicats, humiliation...). Il n'appartient pas aux acteurs externes, mais aux Ivoiriens eux-mêmes de créer et de définir la nature d'un cadre formel de coopération. Il leur appartient, une fois garantie la réalisation de projets d'infrastructures..., de se choisir et de définir les stratégies de développement qui répondent le mieux aux aspirations et aux besoins de la collectivité, sur fond de promotion de l'emploi décent. La Chine semble être un nouveau partenaire comme tous les autres partenaires traditionnels de la Côte d'Ivoire dont les débordements doivent être contrôlés, encadrés et limités. Se pose dès lors l'épineuse question suivante : la Chine représente-t-elle une menace ou une opportunité pour la Côte d'Ivoire ?

V. REFERENCES

- Alternatives Sud. (2007). Coalitions d'Etats du Sud : Retour à l'esprit de Bandung ? *Cetri-Syllepse*, XIV (3).
- Aurégan, X. (2016). *Géopolitique de la Chine en Côte d'Ivoire*. Paris : Riveneuve Éditions.
- Beuret, M. & Michel, S. (2008). La Chine a-t-elle un plan en Afrique ? *Afrique contemporaine*, 4 (228), 49-68.
- Boisvert, O. (1993). L'étude documentaire. *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Sillery : Presses de l'Université du Québec. 79-111.
- Caubin, A. (2010). *La coopération économique chinoise en Afrique de l'Ouest : L'exemple de la Côte d'Ivoire*. Mémoire de Master de recherche. Sciences Po Toulouse.
- Castles, S. (2007). *The age of migration*. Palgrave : Macmillan.
- Chahed, N. (2018). Partenariat Chine-Côte d'Ivoire : Signature de 18 accords de partenariats. *Anadolu Agency*. Consulté le 28 Mai 2019, <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/parteneriat-chine-c%C3%B4te-divoire-signature-de-18-accords-de-parteneriats-/1247225>.
- Charponnière, J.-R. (2006). Les échanges entre la chine et l'Afrique. *STATECO*, N°100, 26-39.
- Chaponnière, J.-R. (2008-a). Un demi-siècle de relations Chine-Afrique. Evolution des analyses ». *Afrique contemporaine*, 4 (228), 35-48.
- Chaponnière, J.-R. (2008-b). L'aide chinoise à l'Afrique, origines, modalités et enjeux. *L'économie politique*, 2(36), 7-28.
- Delcourt, L. (2008). *La Chine en Afrique : avantages ou inconvénients pour le développement*. Consulté le 12 Février 2019, <http://www.cetri.be/spip.php?article927&lang=fr>.
- Delcourt, L. (2011). La Chine en Afrique: Enjeux et perspectives. *Alternatives sud*, 18 (2), 7-31.
- Gabas, J.-J. (2008). Les pays émergents et la coopération internationale. *L'enjeu mondial, les pays émergents*. Paris : Presses de sciences Po-l'Express, 105-118.
- Gassin, R., Cimamonti, S. & Bonfils, P. (2011). *Criminologie*. Paris : Dalloz, 7^e édition.
- Gaye, A. (2006). *Chine-Afrique: Le dragon et l'autruche*. Paris : L'Harmattan.
- Hellendorff, B. (2010). « La Chine en Afrique. Survol des enjeux ». Note d'analyse du GRIP. 13 décembre.
- Hugon, Ph. (2008). La Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités pour le développement ? *Revue internationale et stratégique*, 4 (72), 219-230.
- Jolly, J. (2009). *Les chinois à la conquête de l'Afrique*. Paris : Pygmalion.
- Lu, Sh. (2008). *La Chine, une opportunité et non une menace pour l'Afrique*. Fondation Gabriel Péri.

- Maurel, Ch. (2008). *La Chine et le monde*. Levallois –Perret : Studyrama, coll. « Perspectives ».
- Merton, R.K. (1938). Social structure and anomie. *American sociological review*, 5 (14), 672-678.
- Michel, S. & Beuret, M. (2008). *La Chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir ?* Paris : Grasset.
- N'Da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master professionnel, et son article*. Paris : L'Harmattan.
- Nguyen, E. (2008). *Les relations Chine Afrique*. Levallois-Perret : Studyrama perspectives.
- Ngono, L. (2017). *La coopération chinoise et le développement en Afrique subsaharienne : opportunités ou impacts ?* Mémoire présenté comme exigence partielle de la Maîtrise en Science Politique. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Niquet-Cabestan, V. (2006). La stratégie africaine de la Chine. *Politique étrangère*. N°2 (Été), 361-374.
- Niquet, V. (2007). L'offensive africaine de la Chine. *La Lettre du centre Asie*, IFRI, 4 (11), 12-27.
- Pinaud, N. (2006). *L'ascension de la Chine et de l'Inde : quels enjeux pour l'Afrique ?* Paris : OCDE.
- Richer, Ph. (2008). *L'offensive chinoise en Afrique*. Paris : Karthala.
- Tan-Mullins, M., Mohan, G. & Power M. (2010). Redefining « Aid » in the China-Africa Context. *Development and Change*, 41 (5), 857-881.
- Séka, P. R. & Kouakou, C.K. (2008). Relations économiques entre la Chine et l'Afrique : Le cas de la Côte d'Ivoire. *African Economic Research Consortium (AERC)*. Nairobi.
- Yao, F. (2018). Cinq accords de coopération signés jeudi entre la Côte d'Ivoire et la Chine à Beijing. *Fédération atlantique des agences de presse africaines*. Consulté le 21 Mai 2019, <http://www.faapa.info/blog/cinq-accords-de-cooperation-signes-jeudi-entre-la-cote-divoire-et-la-chine-a-beijing/>.
- Zan, Bi-C. E. (2017). Logique d'actions des établissements de santé et précarité de la prise en charge médicale des ouvriers et employés, victimes d'accidents de travail et maladies professionnelles dans les entreprises privées à Abidjan. *Revue Africaine de Criminologie*, N°20, 94-116.
- Zan, Bi-C. E. (2018). *Problématique des conditions de travail des ouvriers et employés des entreprises privées d'Abidjan*. Thèse de Doctorat en Criminologie : option Sociologie criminelle. Abidjan : UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny.

Revue Africaine de Criminologie

N°24-2019

ISSN/ 1819-0650